

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 72 (1927)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget militaire fédéral pour 1927. — Les délibérations des Chambres fédérales. — Nouvel insigne de sous-officier.

Résumé dans ses grandes rubriques, le budget des dépenses militaires prévues pour 1927 se présente comme il suit :

	Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de 1927
Administration centrale. . .	2 076 441	2 843 382	2 862 987
Instruction de l'armée . . .	50 357 817	50 154 179	49 859 413
Equipement de l'armée. . .	19 369 513	21 101 642	19 941 968
Chevaux	6 847 746	6 842 431	6 701 335
Fortifications	1 939 493	1 820 950	1 824 800
Service des communications .	3 472 068	3 713 311	3 791 699
Totaux	84 747 078	86 445 895	84 982 202

Les différences sont donc de 235 000 francs en plus par rapport à 1925 et de 1 494 000 francs en moins par rapport aux prévisions de 1926.

Les recettes prévues s'élevant à 1 704 985 fr., la dépense nette est de 83 277 217 fr.

D'où proviennent les différences aux chapitres des dépenses :

Par rapport au compte de 1925 :

En plus : Administr. centr. . Fr. 103 000

Equipement . . . » 572 000

Communications . . » 320 000

En moins : Instruction Fr. 499 000

Chevaux » 146 000

Fortifications . . . » 115 000

Totaux . . . Fr. 995 000 Fr. 760 000

ci-dessus, 235 000 fr. en plus.

Par rapport au budget de 1926 :

En plus : Administr. centr.

En plus : Administr. centrale : 11. 20 000
Fortifications " 4 000

Fortifications 1 000
Communications 78 000

Instruction

En moins : Instruction F. 255 000
Equipment 1 160 000

Ефиренет 1100 000
Связки 141 000

chevaux :		"/ 141 000
Totaux	Fr. 102 000	1 596 000

Totaux . . . FR. 102 000 1 590 000

ci-dessus, 1 494 000 fr. en moins.

Entrons dans quelques détails.

L'augmentation de 24 000 fr. aux chapitres de l'administration centrale et des fortifications, ne justifie aucun commentaire. Quant à celle de 78 000 fr. du Service des communications, on ne lui reprochera pas d'être une prodigalité. Voici les rubriques de ce chapitre :

	Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de 1927
Automobiles	312 000	324 000	324 000
Aviation	1 740 000	1 823 000	1 913 000
Topographie	1 540 000	689 000	1 678 000

Ainsi, l'aviation entre seule en ligne de compte dans l'augmentation d'une manière un tant soit peu appréciable. Et c'est très relatif. Mieux vaut ne pas comparer les soins que nous donnons à notre aviation militaire avec ce qui se fait partout ailleurs. L'augmentation n'est d'ailleurs pas causée par des acquisitions nouvelles ; celles-ci sont au contraire en décroissance. En revanche, le nombre des heures de vol s'accroît, d'où plus grande consommation de matériel, et supplément de travail pour le personnel administratif de l'aérodrome. L'effectif de ce personnel ne suffisant pas à la tâche, force est de donner plus fréquemment des travaux à exécuter au dehors.

A propos des heures de vol, voici les renseignements du budget :

Pour 94 aviateurs au mois, soit 818 mois d'entraînement à 10 heures : 8180 heures de vol.

Pour 48 aviateurs de la réserve, à 237 mois d'entraînement : 2370 heures.

Pour 15 aviateurs de la réserve de l'aviation civile, 375 heures sur avions militaires.

Pour 20 aviateurs de la réserve en cours de répétition : 100 heures.

Les diminutions portent principalement sur l'instruction et sur l'équipement de l'armée, ce dont on ne se réjouira pas particulièrement.

Les recrues d'abord. Un moindre recrutement ramène à 37 442 000 francs la dépense d'instruction que 1926 avait admise de 37 853 000 francs, et à 4 972 000 fr. les 5 689 000 fr. de l'équipement.

D'autre part, 300 000 fr. ont été retranchés aux cours de cadres, dont 200 000 à la suite de la suppression des exercices des états-majors.

Deux économies de 157 000 fr. et 500 000 fr. ont été réalisées sur le matériel de l'aviation et les équipements personnels.

Ce sont les plus gros chiffres. Au total, 2 100 000 francs.

Ces chiffres sont compensés par diverses augmentations, entre autres 200 000 fr. de munitions et 500 000 fr. pour les cours de répé-

tition. La dépense exacte prévue pour ces derniers s'élève à 14 615 369 francs. Comme on sait, les manœuvres de grandes unités ont été supprimées, mais l'introduction du fusil-mitrailleur entraîne des cours d'initiation spéciaux.

A 65 000 fr. près économisés sur l'équipement des officiers, les prestations en vue d'alléger le service militaire restent aux chiffres de 1926, exactement 6 815 970 fr. Si l'on compare cette rubrique à celle du compte de 1925, on constate une économie de 850 000 fr. provenant d'un contrôle plus serré des abus de l'assurance, et une augmentation de 200 000 fr. sur les chaussures militaires livrées au-dessous du prix de revient, 1 488 000 fr. au lieu de 1 288 000 fr.

Tel est le budget pour 1927 dans ses grandes lignes. Il trahit nettement la préoccupation parlementaire beaucoup plus que militaire de l'administration supérieure. L'exposé des motifs ne le dissimule pas. Voici son début :

« Par les postulats que les Chambres ont adoptés le 19 février 1926, le Conseil fédéral a été invité à réduire les dépenses pour l'armée, de manière à ne pas dépasser, en 1927, la somme de 85 millions de francs.

» Le présent budget, arrêté à 84 982 202 fr. est ainsi de 1 500 000 francs environ inférieur à celui de 1926.

» Pour obtenir ce résultat, des réductions très importantes ont dû être opérées sur les propositions des services responsables, formulées conformément aux prescriptions en vigueur et aux nécessités de l'instruction et de l'équipement. Il est impossible d'aller plus loin. »

* * *

Au Parlement, la délibération a été tout comme nulle. Elle a fait entendre les deux refrains d'usage : celui de la suppression de l'armée, refrain des groupes socialistes, auquel plus personne ne prête attention, et refrain de la routine qui est celui des groupes bourgeois.

* * *

En fin d'année 1926, et pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1927, le Conseil fédéral a adopté un nouveau règlement concernant l'équipement de l'armée. Nous y renvoyons nos lecteurs, en attendant d'y revenir pour commentaires, le cas échéant. Relevons seulement aujourd'hui qu'une revendication légitime des sous-officiers a été accueillie, et qui répond non seulement à leur désir, mais à celui des officiers soucieux d'ajouter au prestige dont le sous-officier doit bénéficier. Un mince galon bordant le collet de la tunique le distinguerait mieux des autres hommes du rang. La responsabilité d'un

sous-officier, surtout dans l'infanterie et la cavalerie, est aujourd'hui au moins celle d'un lieutenant d'il y a quelque trente ou quarante ans. Sa tenue doit répondre au développement de son commandement. Et si, au prix d'une modeste distinction de la tenue, on peut favoriser le recrutement de cet indispensable auxiliaire de l'officier du rang, ce sera un gain.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le budget de la guerre pour 1927.

Il y a longtemps que nous n'avions pas eu, en France, un budget voté en temps utile et qui nous évitât la plaie des douzièmes provisoires, ce facteur de désordre et de gaspillage dans nos finances. La volonté, oh ! une volonté bien amène et qui n'a rien, grâce à Dieu ! de celle d'un Lénine ou d'un Mussolini, la volonté, dis-je, de M. Poincaré aura réalisé cette sorte de tour de force, par quoi la confiance nationale revenue, nous pouvons espérer sortir enfin de l'ornière financière dans laquelle notre char risquait de se voir enlisé.

Comme à l'ordinaire, le budget du Département de la guerre nous va permettre de donner une idée d'ensemble de la situation actuelle de notre armée. « Faire le point » une fois par an, c'est un moyen excellent pour se rendre compte du chemin parcouru et de celui qu'il reste encore à couvrir.

A 200 millions près, notre budget de la guerre pour 1927 s'élève à 6 milliards. Hélas ! ces francs ne sont pas des francs suisses, mais de pauvres petits francs-papier qui, comme chacun sait, ne valent pas quatre sous !

Par rapport à l'année dernière, le budget de cette année compte une majoration réelle de 705 millions environ. Ce n'est pas avec cet accroissement de crédits que nous pourrons — comme d'aucuns se plaisent à nous en attribuer le stupide désir — mettre prochainement à feu et à sang l'Europe nouvelle. D'autant que rien ne nous est plus aisé d'en étaler les motifs au grand jour. Ces 705 millions sont, en effet, employés :

— 536 à des augmentations dues à la hausse des prix survenue depuis la préparation du budget précédent et à la cherté de la vie dans les pays rhénans ;

— 85 à la convocation normale, prévue par la loi sur le recrutement, des militaires des réserves. C'est la première fois, depuis la guerre, que nous nous offrons le luxe d'appliquer la loi ; il n'est

certes pas superflu et, comme dit l'Evangile, que celui qui ne l'a pas déjà fait nous jette la première pierre... ;

— 58 destinés aux mesures qui s'imposent en vue de la réduction prochaine de la durée du service militaire. Voilà qui n'évoque point des tendances au militarisme. Et le détail des mesures en vue en donne confirmation : pour réduire cette durée, il faut simultanément intensifier le recrutement du personnel civil dans les établissements militaires et favoriser l'augmentation du nombre des militaires de carrière. Or, nous affectons 26 millions à ceci, 32 millions à cela. Nous forçons sur l'élément civil, non sur l'élément militaire ; preuve nouvelle de nos intentions paisibles et du désir qui nous anime d'assurer notre sécurité en réduisant à l'extrême nos charges spécifiquement militaires ;

— le reste, moins de 30 millions, est absorbé par la révision des besoins de différents services, ce qui a fait apparaître de nouvelles nécessités concernant les écoles, l'instruction générale, l'aéronautique, etc.

Vous voici donc bien persuadés que nous ne nous livrons à aucune folie belliqueuse et que notre armée ne mènera, pas plus en 1927 qu'en 1926, un train de maison de nature à exciter la jalousie ou la crainte chez aucune de ses voisines.

Néanmoins, comme ce chiffre initial de 6 milliards pourrait vous trotter par la tête, nous allons, si vous le voulez bien, le rapprocher des chiffres budgétaires d'avant-guerre. Les chiffres, comme les idées ou les sentiments, n'ont point de valeur dans l'absolu ; tout est dans le relatif.

Eh ! bien, si nous comparons les dépenses prévues pour l'entretien de l'armée en 1927 aux dépenses de même nature prévues pour l'exercice 1914, nous constatons que l'augmentation des dépenses de 1914 à 1927 est d'environ 4.400 millions, soit 307 %. Or, les prix de gros ayant par ailleurs subi depuis la même époque une majoration de 667 %, on voit que les crédits prévus pour 1927 au budget de la guerre représentent à peu près, en valeur d'achat, la moitié de ceux de 1914. Laquelle, parmi les anciennes puissances belligérantes pourrait aujourd'hui, cartes sur table, s'offrir le luxe d'un pareil aveu ?

Nous dépensons actuellement pour notre armée moitié moins que nous ne dépensions en 1914. Et comme les gens de bonne foi admettent sans l'ombre d'un doute que nous n'avions rien d'agressif en 1914, ils conclueront que la France ne se met pas en mesure de troubler à plus ou moins brève échéance la tranquillité de l'Europe ou du monde.

Pourtant nous avons encore une armée.

Qui donc dans cette armée fait les frais de si grosses économies ? Qui donc se serre le plus le ventre pour permettre de conserver un semblant de sécurité et une garantie d'indépendance nationale ?

L'examen des crédits dans chaque chapitre du budget a été fait en vue de la réponse à fournir à cette question. J'en donne ici le résultat qui seul vous intéresse.

Les officiers reçoivent en 1927, en valeur d'achat, la moitié environ de ce qui leur était alloué en 1914. Voilà la récompense accordée à ces cadres de l'armée française dont on peut dire qu'ils ont été, de 1914 à 1918, les animateurs véritables de toutes les armées de l'Entente.

La troupe reçoit pour son entretien les trois quarts de ce qu'elle percevait en 1914.

Les employés civils de l'armée, dont on a cependant tant de peine à recruter l'effectif nécessaire, touchent aujourd'hui une somme qui, en valeur d'achat, représente le double de celle qu'ils touchaient en 1914. Ce sont eux dont le sort est, à présent, le plus enviable et les mauvaises langues ne manquent pas d'observer qu'un pareil traitement de faveur leur est attiré par le bulletin de vote dont seuls, dans l'armée, ils disposent les jours d'élection.

Les animaux sont à peu près sur le même pied que les hommes de troupe ; leur râtelier ne contient qu'environ les trois quarts de la ration qu'il offrait en 1914 ; autrement dit, au lieu de bon foin odorant que de fringants chevaux consommaient avant la guerre, on donne aujourd'hui à des animaux sensiblement plus âgés des aliments mélassés qui reviennent moins cher.

Le matériel, entretien et remplacement, est à peu près au même point, en valeur absolue, en ce qui concerne le budget ; mais il est à remarquer que ce matériel à entretenir est beaucoup plus nombreux qu'avant-guerre. Aux constructions et matériels neufs, chapitre dont l'importance est extrême parce que c'est par lui que se transforme et progresse réellement une armée, les restrictions sont les plus considérables : en valeur d'achat, on lui affecte moins du quart des crédits de 1914.

Enfin, les transports, malgré l'augmentation des tarifs de chemins de fer et les besoins nouveaux créés par les campagnes du Maroc et du Levant, ont diminué, en valeur absolue, d'un tiers environ.

De semblables restrictions rendent extrêmement précaire la situation morale et matérielle de notre armée. Nous l'examinerons dans ses trois éléments, personnel, chevaux et matériel.

1^o *Personnel.* — Le contingent français appelé pour dix-huit

mois, a ses besoins strictement assurés ; il mange médiocrement ; il est mal habillé ; ses casernes manquent du plus élémentaire confort ; le chauffage et l'éclairage y sont en particulier réduits au minimum.

Les officiers, ceux surtout qui ont des charges de famille, côtoient la gêne, ce qui réagit fâcheusement sur leur moral. Des mutations trop fréquentes leur imposent un supplément de charges onéreuses pour lesquelles ils n'ont aucune compensation suffisante. Même chose pour les sous-officiers. Le recrutement des uns et des autres se heurte de ce fait à des difficultés : on manque de rengagés ; les candidats aux écoles d'officiers ne sont plus une élite. Le personnel civil, quoique mieux traité, n'afflue pas suffisamment pour assurer, sans le concours de la main-d'œuvre militaire, le fonctionnement des services.

Les techniciens, si nécessaires dans une armée à prédominance de matériel scientifique moderne, sont happés par l'industrie où ils trouvent des situations autrement rémunérées ; l'aéronautique entre autres, a beaucoup de peine à former ses spécialistes, observateurs, mitrailleurs et sans-filistes en avion.

2^o *Chevaux.* — Au lieu de 185 000 chevaux que nous avions encore en 1920, il n'en reste à présent que 157 300. Moins de chevaux, d'une part et, d'autre part, un renouvellement sur le taux moyen de 1/10 de l'effectif, contre 1/8,5 avant la guerre. Il en résulte que les chevaux de 7 à 14 ans, en état de résister aux fatigues d'une campagne ne représentent guère actuellement que 39 % de l'effectif, au lieu de la proportion normale de 50 % admise avant la guerre.

3^o *Matériel.* — Nous ne disposons guère que des reliquats de 1918. Tout ce matériel demande un entretien qui absorbe l'activité d'une partie du contingent appelé et pour lequel les crédits sont très limités. Enfin le budget de la guerre supportera longtemps encore des charges spéciales provenant de la liquidation de la guerre et de la remise en état de tout le matériel pouvant être utilisé en cas de nouveau conflit.

Par sélection, on élimine tout ce qui n'est pas « bon de guerre » ; mais malgré l'importance des approvisionnements ainsi reconstitués, des déficits subsistent ; la hâte avec laquelle certains de ces matériels ont été construits pendant les opérations, fait qu'ils présentent parfois des défectuosités qui nuisent à leur conservation et obligent à les éliminer de la réserve de guerre. En dehors des crédits d'entretien, il importe en outre de disposer de crédits *pour études*, indispensables si l'on ne veut se résoudre à abandonner toute recherche d'améliorations ou de progrès nouveaux.

Quant aux constructions neuves, aucun des programmes d'arme-

ment successivement élaborés de 1921 à 1925 et soumis aux Conseils supérieurs de la guerre et de la Défense nationale, n'a été soumis au Parlement. Or la situation de notre armement est loin d'être à la hauteur des progrès modernes ; notre infanterie a encore le fusil mitrailleur improvisé pendant la guerre ; il est urgent de lui donner le fusil-mitrailleur Châtellerault et de la pourvoir en outre d'un engin d'accompagnement destiné à remplacer les matériels sommaires, également improvisés au cours des dernières hostilités ; notre cavalerie ne dispose, comme auto-mitrailleuses, que de vieux matériels, mal protégés et de faible rendement ; l'artillerie ne comprend pas d'obusiers légers de campagne dont la dernière guerre a démontré la nécessité ; notre matériel de transmission, enfin, qui a une importance primordiale dans la guerre moderne, est déficitaire ; il en est de même des approvisionnements de munitions d'artillerie et de cartouches d'infanterie. Quant à l'aéronautique, nous arrivons à peine à entretenir les formations existantes et à les pourvoir du matériel de plus en plus perfectionné et de plus en plus coûteux produit par l'industrie ; cette arme ne possède pas non plus toutes les installations nécessaires pour son personnel, ni pour son matériel qui risque de ce fait des dégradations onéreuses ; enfin, la défense contre avions manque de canons puissants et de portée suffisante, qui lui permettraient de protéger les points essentiels du territoire contre les tentatives des aéronefs ennemis.

Les camps d'instruction ne sont pas à la hauteur des nécessités de l'instruction et ne permettent pas de rendre réellement fructueux le séjour sous les drapeaux en temps de paix des contingents appelés pour une courte durée ou des réservistes rappelés pour des périodes d'instruction.

Enfin, les établissements de fabrication, dont certains avaient reçu un développement considérable pendant la guerre, ont été ramenés au strict nécessaire pour assurer le service du temps de paix et pour conserver l'embryon indispensable de la mobilisation industrielle du temps de guerre ; à ce point de vue, certaines installations improvisées au cours de la guerre dans des conditions d'insécurité inadmissibles, et supprimées depuis, tels que les ateliers de chargement des projectiles, sont à reconstruire de toute urgence.

De ce rapide aperçu, il ressort que notre armée actuelle se trouve en face d'insuffisances à peu près générales et parfois de lacunes graves, en particulier en ce qui concerne notre matériel, nos approvisionnements de mobilisation et le personnel permanent, civil ou militaire, destiné à assurer le fonctionnement des services de l'armée du temps de paix.

Ce cri d'alarme qui, lancé par les militaires eux-mêmes nous revient en écho par les Commissions budgétaires du Parlement, ne peut manquer d'émouvoir l'opinion. Déjà celle-ci s'inquiète : le rapport sur la situation militaire exposé au Congrès radical-socialiste tenu récemment à Bordeaux en est la preuve. Il n'est pas douteux que les lois nouvelles d'organisation seront prochainement votées et la longue période d'incertitude qui aura précédé ce vote n'aura pas été inutile ; elle aura permis de procéder à des examens approfondis ; elle aura fait sentir les nécessités devant lesquelles la France n'a jamais reculé quand il s'est agi de ses libertés et de son indépendance.



INFORMATIONS

Concours de travaux écrits. — Voici la liste des sujets du concours de travaux écrits de la Société suisse des officiers en 1927. Les manuscrits doivent être envoyés, en la forme ordinaire, d'ici au 30 novembre 1927, au secrétaire du C. C., major Bolzani, à Lugano. Le Chef de l'E. M. G. colonel-divisionnaire Roost, préside le jury, composé, en outre, des colonels divisionnaires de Loriol et Bridel, des colonels Schué, Hilfiker, Hauser et Gansser, ce dernier représentant le C. C. et des lieut.-colonels Bolliger et Isler.

I. *Questions générales.*

1. La Suisse et le *désarmement*.
2. Comment les officiers peuvent-ils collaborer au développement de l'instruction et de l'éducation hors service des *sous-officiers* ?
3. *Service des renseignements* :
 - a) L'instruction des officiers de renseignements.
 - b) Projet pour l'organisation du service de renseignements dans les états-majors de division, brigade, régiment.
 - c) L'instruction du service des renseignements dans les corps de troupes.
4. Quels préparatifs et mesures doivent être pris en temps de paix pour assurer la *mobilisation de l'industrie* pour le cas de guerre ? (Tenir compte des conditions spéciales du pays, des conditions de fourniture des matières premières, des questions du personnel.)

II. *Infanterie.*

1. *Procédés de combat*, dans l'attaque et dans la défense, de la section et de la compagnie d'infanterie armées du fusil-mitrailleur.